



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

**RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE DES RELATIONS
EUROPEENNES ET INTERNATIONALES EN MATIERE DE
DROITS DE L'HOMME ET DROIT INTERNATIONAL
HUMANITAIRE
2009**

*Présenté par Me Vincent Nioré, membre du Conseil de l'Ordre (MCO),
Secrétaire de la commission observateurs judiciaires et liaison avec les ONG,
lors de la séance commune des conseils de Paris et Bruxelles du 12 mai 2009.*

Premier trimestre 2009

I/ Actions de soutien aux avocats défenseurs des droits de l'Homme en danger :

- **Janvier 2009, Soutien à l'avocat chinois, défenseur des droits de l'Homme, Chen Guancheng.**

Jeune avocat aveugle de 36 ans, Chen Guancheng a surmonté son handicap pour se mettre au service de ses concitoyens et défendre les droits de l'Homme en Chine. Il assistait les villageois de la province du Shandong dans leur action en justice contre les autorités locales qui avaient mené, au nom de la politique de contrôle des naissances, une campagne d'avortements (sur des femmes enceintes de 7 voire 8 mois) et de stérilisation forcés.

Le 12 janvier 2007, il a été condamné à quatre ans et trois mois de prison, pour « *dommage intentionnel à la propriété publique et perturbation de la circulation par des rassemblements populaires* », au terme d'un procès inéquitable.

Depuis son état de santé ne cesse de se détériorer. Les conditions de détention de la prison de Linyi aggravent sa situation et les autorités lui refusent l'accès à des soins médicaux.

Le bâtonnier de Paris, Christian Charrière Bournazel, particulièrement inquiet de l'état de santé de Chen Guancheng a écrit aux autorités chinoises pour les appeler à prendre instamment toutes les mesures nécessaires afin de lui assurer l'accès à un traitement médical ainsi que de lui garantir des conditions de détention convenables.

- **Janvier 2009, soutien à l'avocate iranienne Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix**

Le dimanche 21 décembre 2008, alors que le Centre des défenseurs des droits de l'Homme, organisation non gouvernementale présidée par Me Shirin Ebadi, s'apprêtait à célébrer le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les forces de police iraniennes ont procédé à la fermeture de l'association.

Les autorités reprochent à l'organisation de n'avoir jamais obtenu le permis nécessaire au fonctionnement de toute association ou parti politique selon la législation en vigueur en Iran. A ce jour, les démarches des membres du Centre aux fins d'obtenir cette habilitation n'ont jamais donné de suites.

Le bâtonnier de Paris, Christian Charrière-Bournazel a écrit aux autorités iraniennes pour les appeler à prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le droit de réunion pacifique et permettre ainsi aux membres de l'association de se réunir de nouveau librement dans ses locaux. Le bâtonnier de Paris a également appelé le Ministre de l'Intérieur iranien à accorder le statut légal que les membres de l'organisation réclament depuis sa création.

Service des Relations Internationales et Européennes de l'Ordre des avocats de Paris -

Adresse postale : 11, place Dauphine - 75053 Paris Cedex 01 - Tél. : 01 44 32 48 46 – www.avocatparis.org - siret : 302 979 075 00017



A la suite de ce courrier nous avons reçu une réponse de l'Ambassade d'Iran en France expliquant leur position. Le bâtonnier de Paris a répondu à l'Ambassadeur en rappelant le principe fondamental du droit à la liberté de réunion.

- **Janvier 2009, les défenseurs des droits de l'Homme en deuil à l'annonce de l'assassinat de Stanislav Markelov**

Stanislav Markelov, avocat défenseur des droits de l'Homme a été abattu lundi 19 janvier 2009, d'un coup de feu dans la nuque en plein centre de Moscou.

Reconnu pour son combat en faveur de l'indépendance de la justice, Me Markelov avait été la cible de menaces et d'agressions par le passé sans qu'aucune mesure n'ait jamais été prise pour assurer sa sécurité. Me Stanislav Markelov était tour à tour l'avocat de civils tchéchènes, de journalistes, d'activistes des luttes sociales et écologiques et de militants anti-fascistes.

Le bâtonnier de Paris dans un courrier adressé à Monsieur Rachid Nourgaliev, Ministre de l'Intérieur de la Fédération de Russie, demande à ce qu'une enquête impartiale et indépendante soit menée afin que les auteurs de cet acte inacceptable soient au plus vite traduits devant les tribunaux. Par ailleurs, Monsieur le bâtonnier a appelé les autorités russes à garantir la sécurité de l'ensemble des défenseurs des droits de l'Homme qui chaque jour en Russie mènent un combat contre l'impunité.

A la suite de ces courriers le Procureur de la ville de Moscou a répondu au bâtonnier pour l'assurer que tout était mis en œuvre afin de conduire une enquête impartiale et indépendante et pour l'informer des démarches déjà entreprises en ce sens.

- **Février 2009, soutien à Me Roselyn HANZI et Me Tawanda ZHUWARARA avocats zimbabwéens**

Le mardi 10 février, à la suite d'une manifestation pacifique devant le siège du Parlement à Harare, les forces de police ont procédé à l'arrestation de Me Roselyn HANZI et Me Tawanda ZHUWARARA, tous deux membres de l'organisation des avocats zimbabwéens pour les droits de l'Homme (ZLHR). Me Roselyn HANZI et Me Tawanda ZHUWARARA n'ont pu avoir accès à leurs avocats que dans la journée du 11 février. Jusque là, ils ne connaissaient pas encore les motifs de leur arrestation. Ils sont aujourd'hui tous deux poursuivis pour avoir en réunion porté atteinte à l'ordre public.

Le bâtonnier de Paris, Christian Charrière-Bournazel a écrit au Procureur général pour l'appeler à prendre toutes les mesures nécessaires afin que de telles poursuites ne se reproduisent plus.



- **Janvier 2009, soutien à Me Abdelwaheb Maatar, avocat tunisien défenseur des droits de l'Homme**

Me Vincent Nioré (MCO) aux côtés du Service des Relations Européennes et Internationales a rencontré à l'Ordre Me Adbelawaheb Maatar.

Me Abdelwaheb Maatar est avocat tunisien, professeur de droit public à l'Université de Sfax, vice président de l'association internationale de défense des prisonniers politiques, membre de la ligue tunisienne des droits de l'Homme, membre fondateur du Conseil national des libertés publiques, et membre dirigeant du Congrès pour la République, parti politique d'opposition.

Me Abdelawaheb Maatar est aujourd'hui victime d'une répression en raison de ses activités en faveur des droits de l'Homme. Ce harcèlement prend la forme de contrôles fiscaux successifs. L'assiette fiscale sur laquelle se fonde la décision de l'administration fiscale prend à la fois en compte les revenus de Me Maatar ainsi que les sommes détenues sur son compte professionnel, à savoir les avoirs de ses clients. Ce harcèlement aboutit aujourd'hui à la saisie des biens personnels de Me Maatar, ce qui le place dans une situation de grande précarité. Jusqu'à présent, Me Maatar n'a pas eu la possibilité de contester la décision de l'administration fiscale.

Le bâtonnier de Paris, Christian Charrière-Bournazel a écrit à Monsieur le Ministre des Finances pour l'appeler à veiller à ce que les moyens de défense soulevés par Me Maatar soient entendus de façon impartiale et équitable.

- **Mars 2009, soutien à Me Gao Zisheng, avocat chinois défenseur des droits de l'Homme**

Monsieur Gao Zhisheng est un célèbre avocat, grand défenseur des droits de l'Homme. Il figurait cette année sur la liste des personnalités susceptibles d'obtenir le prix Nobel de la Paix. Il fut par ailleurs désigné en 2001 comme «*l'un des dix meilleurs avocats de Chine*» par une publication chinoise éditée par le Ministère de la Justice. En juin 2007, il a obtenu le Courageous Advocacy Award, un prix qui vient récompenser les hommes de loi ayant fait preuve de courage, et qui est décerné par le comité américain des avocats du barreau (ABOTA, American board of trial advocates).

Selon les informations reçues, il a été condamné, en 2006, pour «*incitation à la subversion*» du fait de ses activités pour la défense des paysans sans terre. Il a été arrêté à plusieurs reprises et détenu illégalement, subissant à ces occasions des actes répétés de torture.

D'après les dernières informations transmises, Monsieur Gao Zhisheng vient à nouveau d'être arrêté et nous sommes actuellement sans nouvelles de lui. **Le bâtonnier de Paris, préoccupé par ce silence a exprimé son inquiétude aux autorités chinoises.**

Service des Relations Internationales et Européennes de l'Ordre des avocats de Paris -

Adresse postale : 11, place Dauphine - 75053 Paris Cedex 01 - Tél. : 01 44 32 48 46 – www.avocatparis.org - siret : 302 979 075 00017

- **Mars 2009, disparition de Me Sh. Anis A.A. Saadi, avocat pakistanais, défenseur des droits de l'Homme**



En 1999, Maître Sh. Anis A.A. Saadi a créé sa propre organisation non gouvernementale FLA AS, qui apporte une aide juridique gratuite aux minorités ainsi qu'aux personnes sans ressources. Il préside également le Comité des droits de l'Homme du barreau de Punjab ainsi que le Forum des avocats pakistanais pour la paix « *Pakistan Lawyers Forum For Peace* », une association qu'il a lui-même fondée.

Me Saadi tâche d'apporter une aide aux personnes accusées de blasphème ou sujettes à des discriminations.

Il mène en parallèle un combat contre la peine capitale au Pakistan.

Selon les informations que nous avons reçues, il a fait l'objet de menaces de mort et son cabinet a été incendié. En novembre dernier, il a été la cible d'une tentative d'assassinat, mais la police pakistanaise refuse d'enquêter sur ces faits qui mettraient en cause des hauts membres de l'administration.

D'après les informations transmises, Me Sh. Anis A.A. Saadi avait disparu avec plusieurs de ses confrères le 9 mars 2009.

Préoccupé par ce silence, le bâtonnier de Paris a alerté les autorités françaises de cette situation. 10 jours plus tard, nous avons de nouveau des nouvelles de Me Sh. Anis A.A. Saadi, qui cependant demeure inquiet pour sa sécurité et celle de sa famille.

En 2008, le bâtonnier de Paris avait offert une tribune à Me Sh. Anis Saadi dans le premier numéro du « *Barreau autour du Monde* » publié sous sa direction.

La photo décrit Me Sh. Anis A.A. Saadi dans son cabinet brûlé et détruit.

II/ Déplacements :

- **Ordre des avocats de Port au Prince, Haïti**



Du 10 au 13 mars 2009 s'est tenu à Port au Prince un colloque intitulé « *regards croisés sur l'enquête pénale* » dans les locaux de l'Ecole de la Magistrature. Ce colloque était organisé et financé conjointement par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Ministère de la Justice haïtien, l'Ecole de la Magistrature de Haïti et l'Agence Canadienne de développement international.

De nombreux intervenants se sont exprimés dont M. Gervais Charles, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, Maurice De Thévenard, juge d'instruction parisien,

détaché par l'Ambassade de France, Jean Vandal, avocat au barreau de Port au Prince, ancien ministre de la Justice, M. Jacques Louvier, procureur de la République auprès du TGI de Saint Martin.

Invité au colloque par notre confrère Philippe Greciano, Professeur des Universités, Me Vincent Nioré (MCO) est intervenu, pour représenter le bâtonnier, sur le thème de l'avocat et l'enquête pénale.

Il existe 12 barreaux en Haïti regroupant 1500 avocats. Le barreau de Port au Prince comprend 1000 avocats dont 350 exercent effectivement. **Le bâtonnier Christian Charrière-Bournazel souhaite que les relations entre nos deux barreaux reprennent force et vigueur.**



- **Représentation de Monsieur le Bâtonnier lors de la manifestation organisée le 15 avril 2009, par les amis de Martin BORILSKI devant l'Ambassade de Bulgarie.**

Martin BORILSKI, lauréat de la Faculté de Droit, brillant élève avocat du barreau de Paris, de nationalité bulgare, a été assassiné en juillet 2000 de 93 coups de couteau. L'instruction criminelle diligentée en France démontra que les principaux suspects avaient pris la fuite pour la Bulgarie et avaient pu être identifiés par leur ADN.

La justice bulgare choisit de les poursuivre et les deux mis en cause furent acquittés successivement devant le Tribunal de District de Schoumen en 2008 puis par la Cour de Veliko Tarnovo le 20 janvier 2009. Sur les pourvois formés par la famille et le Parquet, la Cour Suprême de Bulgarie devait statuer le 29 avril 2009.

Le bâtonnier de Paris, Christian Charrière Bournazel, a écrit au Président de la République de Bulgarie, à l'Ambassadeur de Bulgarie en France, au Président de la Cour Suprême, à l'Ambassadeur de France en Bulgarie avec copie au Président de la République française et au Garde des Sceaux.

C'est ainsi qu'une manifestation a été organisée par les amis de Martin Borilski devant l'Ambassade de Bulgarie afin que la justice bulgare et la Cour se prononcent en toute indépendance car un acquittement en Bulgarie empêcherait un jugement en France.

Vincent Nioré (MCO) a donné lecture au mégaphone du courrier du bâtonnier au Président de la République bulgare. Il a demandé à l'Ambassadeur de recevoir la délégation (Confrères Sébastien Bonnard et Alexis Gramblat) qui a été reçue par deux membres de l'Ambassade, Monsieur Stoyanov, conseiller chargé des affaires consulaires et Monsieur Velichkof, conseiller politique qui ont assuré de ce que cette affaire défrayait la chronique en Bulgarie, qu'elle était prise très au sérieux et que le message du barreau de Paris serait transmis à la Cour suprême qui doit statuer le 29 avril sur les pourvois formés contre les arrêts d'acquiescement juger de manière indépendante, serait transmis aux autorités concernées.

- **Commémoration du 94ème anniversaire du génocide arménien**

Me Vincent Nioré a représenté Monsieur le bâtonnier le 24 avril 2009, lors de la cérémonie du 94^{ème} anniversaire du génocide arménien de 1915.

- **Mission d'observation judiciaire en Turquie devant la Cour d'Assises spéciale d'Istanbul à l'initiative du bâtonnier Christian Charrière Bournazel sur la demande des avocats des parties civiles le 20 avril 2009**



Fransız avukat krizi

Paris Barosu'ndan gözlemci olarak gelen 5 avukatın duruşmaya cüppeleriyle katılması tartışma konusu oldu. İstanbul Barosu'nun resmi davetlerini onaylamadığı avukatların cüppelerini çıkararak duruşma salonunda oturmalarını talep eden sanık avukatlarıyla Hrant Dink'in avukatları arasındaki söz düellosuna son

noktayı mahkeme başkanı koydu. "Avukatlara da söz geçiremeyeceksem kimlere söz geçireceğim" diye tepkisini gösteren mahkeme başkanı, sanık avukatlarının "Hrant Dink Ermeni olduğu için öldürülmedi. Fransa'dan gelen avukatlar da Ermeni. Olayı siyasi zemine taşıyabilirler" sözleri için, "İleri gitmeyin" uyarısında bulundu.

Plusieurs avocats du barreau d'Istanbul, avec à leur tête notre consœur Feythié Cetin, ex-Présidente de la Ligue des Droits de l'Homme turque, et avocate de la famille du journaliste turc d'origine arménienne Hrant Dink, ont souhaité la présence d'une délégation d'avocats du barreau de Paris en qualité d'observateurs judiciaires pour assister au procès, devant la Cour d'assise spéciale d'Istanbul, des assassins **présumés** du journaliste assassiné le 19 janvier 2007 devant le local de son journal de trois balles dans la nuque.

Le bâtonnier de Paris a ainsi mandaté Monsieur Vincent Nioré (MCO), Monsieur Matthieu Brochier, Secrétaire de la Conférence en exercice et nos confrères Alexandre Couyoumdjian, Président de l'Association française des avocats d'origine arménienne (AFAJA), Rose-Marie Frangulian Le Priol et Alexandre Aslanian, avocats au barreau de Paris et membres de cette association.

En effet, cet assassinat est considéré comme un crime d'Etat et un crime raciste à raison de l'origine arménienne de Hrant Dink et met en cause l'appareil d'Etat turc étant précisé que se déroule parallèlement le procès du réseau Ergenekon qui implique plusieurs anciens généraux turcs suspectés d'avoir voulu fomenter un coup d'Etat.

Lors de l'audience, les cinq avocats parisiens dont quatre d'entre eux d'origine arménienne ont été pris à partie par les avocats des accusés qui leur ont demandé de quitter la salle ou d'ôter leur robe au motif qu'ils étaient des avocats « *arméniens* ».

En effet, la délégation qui avait rendu visite préalablement au Président de la Cour d'Assises et à l'Avocat général ne s'est vue objecter aucun obstacle à sa présence à l'audience en robe.

Cependant, le bâtonnier du Barreau d'Istanbul Muammer Aydın a mis en ligne sur le site de l'Ordre un communiqué aux termes duquel la présence de la délégation était contraire à la Constitution turque mais que la publicité des débats ne pouvait interdire sa présence.

Service des Relations Internationales et Européennes de l'Ordre des avocats de Paris -

Adresse postale : 11, place Dauphine - 75053 Paris Cedex 01 - Tél. : 01 44 32 48 46 – www.avocatparis.org - siret : 302 979 075 00017

La délégation a officiellement demandé à être reçue par le Bâtonnier Muammer Aydin qui a refusé de la recevoir alors que **le bâtonnier de Paris avait écrit au bâtonnier d'Istanbul le 8 avril 2009.**

L'importance de la présence de la délégation a été saluée par plusieurs dizaines d'avocats du barreau d'Istanbul. La délégation a donné lecture à la presse d'un communiqué aux termes duquel il est rappelé que le bâtonnier Muammer Aydin, au nom du barreau d'Istanbul, avait signé le 6 décembre à Paris la Convention des Avocats du Monde et adhéré aux principes de solidarité internationale entre avocats qui y sont contenus :

« Nous, Avocats du Barreau de Paris, intervenons dans le cadre d'une mission d'observation judiciaire, mandatés par le Bâtonnier de Paris, Christian Charrière Bournazel, en solidarité confraternelle avec les avocats de la famille de Hrant Dink.

Notre mission s'inscrit dans le cadre de la Convention des avocats du Monde, Convention signée à Paris le 06 Décembre 2008, notamment par le barreau d'Istanbul représenté par le Bâtonnier Muammer Aydin, et le barreau de Paris, représenté par le Bâtonnier Christian Charrière Bournazel.

Cette Convention des Avocats du Monde a notamment pour objet:

- *“de renforcer des liens entre tous les avocats du monde”,*
- *“de faire prévaloir l'ordre du droit sur le désordre des forces”*

Notre présence s'explique aussi par la personnalité de Hrant Dink, grand humaniste, et grand défenseur de la liberté d'expression.

Hrant Dink incarnait des valeurs universelles auxquelles, nous avocats Français, avocats du barreau de Paris, avocats du monde, sommes fondamentalement attachés, et pour la défense desquelles Hrant Dink a été assassiné, valeurs de liberté, de respect de l'être humain, quelles que soient ses origines ethniques.

Hrant Dink était un homme de liberté et de lumière, nous souhaitons que la lumière soit faite dans cette affaire et que tous les auteurs directs et indirects de son assassinat soient identifiés et condamnés. »

Une nouvelle audience est prévue le 6 juillet prochain à laquelle la délégation se rendra.



note

Service des Relations Internationales et Européennes de l'Ordre des avocats de Paris -

Adresse postale : 11, place Dauphine - 75053 Paris Cedex 01 - Tél. : 01 44 32 48 46 – www.avocatparis.org - siret : 302 979 075 00017